



Actualités des Pactes DUTREIL

Animée par **Jean-Pierre COSSIN**

La participation à la formation est de :

180 € TTC Tarif INTRA

264 € TTC Tarif ASFOREF

Le jeudi 1^{er} octobre 2019 matin

de 9h00 à 13h00

Chez **TERRA GESTION**

259 Rue Pierre et Marie Curie – Parc d'activités

77000 VAUX-LE-PENIL

OBJECTIFS

- Resituer le cadre du dispositif
- Connaître les conditions d'application
- Maîtriser les nouveautés introduites par la loi de finances pour 2019
- Utiliser l'outil " holding de reprise "
- Connaître les obligations déclaratives

PROGRAMME

1- Rappel du dispositif

2- Pacte Dutreil intéressant les titres de sociétés (787 B CGI)

2.1- Avantage : exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit à hauteur de 75 %

- Titres concernés
- Application aux holdings animatrices
- Possibilité d'utiliser le démembrement de propriété

2.2- Conditions d'application

- Conclusion d'un engagement collectif de conservation (durée, forme, moment, souscripteur(s), réputé acquis, interposition de sociétés, remise en cause)
- Conclusion d'un engagement individuel de conservation (durée, souscripteurs)
- Exercice de l'activité principale ou d'une fonction de direction dans la société cible par un héritier, légataire ou donataire

2.3- Obligations déclaratives (lors de la transmission, pendant la durée des engagements, en cas d'interposition de société)

2.4- Focus sur le "Family by out" (FBO) : apport des titres à une holding de reprise en cours d'engagement (avec exemple pratique)

3- Pacte Dutreil intéressant les entreprises individuelles (787 C CGI)

- Avantage : exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit à hauteur de 75 %
- Conditions d'application
- Obligations déclaratives

4- Points divers

- Cas des sociétés cibles unipersonnelles
- Réduction de droits spécifiques aux donations en pleine propriété d'entreprises (790 CGI)
- Sort des anciens pactes Dutreil-ISF

PEDAGOGIE

- Exposé
- Evaluation de l'acquisition des connaissances